

En Auvergne-Rhône-Alpes, 919 décès par suicide ont eu lieu en 2016, soit plus de 2 décès par suicide par jour. A cela s'ajoutent 9 893 hospitalisations en 2019 pour tentative de suicide. **Le nombre de décès par suicide est ainsi deux fois plus élevé que le nombre de décès par accident de la circulation.** Le suicide est une problématique majeure et complexe de santé publique, mais **il est possible d'agir pour prévenir et éviter les passages à l'acte suicidaire.**

Trois formations adaptées à votre profil.

Pour apprendre à repérer les signes, à évaluer et orienter les personnes ou à intervenir en cas de crise. Selon votre métier, vous pouvez suivre l'une de nos trois formations.

A qui s'adressent les formations ?

Professionnels de santé, travailleurs sociaux, employés, bénévoles, citoyens : à chaque public sa formation.

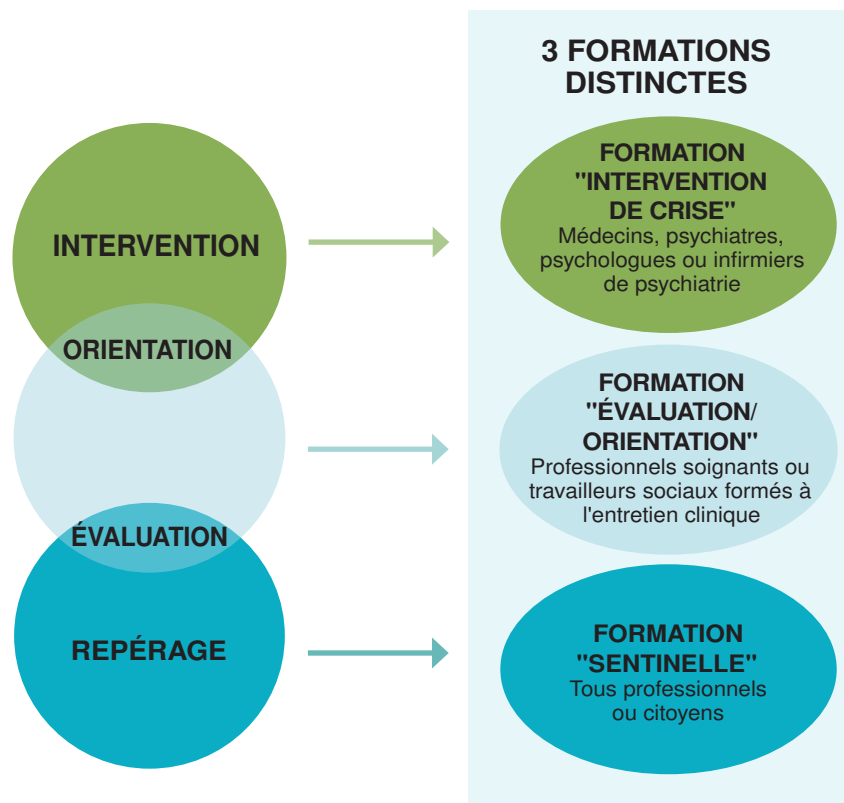
Les objectifs de ces formations :

- ✓ *Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en crise suicidaire pour prévenir les passages à l'acte*
- ✓ *Créer un réseau d'intervenants formés et développer les réseaux locaux en prévention du suicide*
- ✓ *Lutter contre des idées reçues et informer sur les données épidémiologiques en lien avec le suicide et sa prévention*

Agir en prévention du suicide :

3 formations pour 3 profils de participants

Dispensées par un binôme de formateurs (psychiatre, psychologue...), ces trois formations* sont distinctes les unes des autres et s'adressent à trois profils de participants différents. Vous pouvez vous former à l'un ou l'autre de ces modules en fonction de votre métier : contactez l'IREPS de votre département pour en discuter.



Objectif : créer un réseau d'acteurs formés sur un territoire donné



* Ces trois modules de formation proposés par l'IREPS ARA ont été développés par M. Séguin (enseignante-chercheuse, docteure en psychologie, institut Douglas, Montréal), N. Chawky (psychologue-chercheuse, Institut Douglas, Montréal), L. Bleton (psychiatre, CHRU Brest), C. Kopp-Bigault (psychologue, CH des pays de Morlaix), CE. Notredame (psychiatre, CHRU Lille) et P. Grandgenèvre (psychiatre, CHRU Lille). Ces modules sont accrédités par le Groupement d'Étude et de Prévention du Suicide (GEPS) et la Direction Générale de la Santé (DGS).

Conditions de participation

En suivant la formation le participant s'engage à intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à figurer sur le registre des personnes formées de la région, ainsi que la structure à laquelle il appartient. A ce titre, il bénéficie d'un accès au registre des ressources locales sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes.

Formation à l'intervention de la crise suicidaire

La formation "Agir en prévention du suicide" est composée de trois modules. Chacun est adapté à un public différent et proposé en fonction du profil des participants. A la suite de ces formations, l'ensemble des professionnels formés est mis en relation afin de créer un réseau d'acteurs en capacité d'orienter et/ou prendre en charge le public en crise suicidaire au niveau d'un territoire.

Objectifs

- ✓ Maitriser les concepts-clés de la crise ;
- ✓ Comprendre le développement d'une crise (Identifier les différentes phases et typologie de la crise).
- ✓ Identifier les éléments cliniques de la crise dont l'évaluation du potentiel suicidaire ;
- ✓ Être en mesure d'effectuer des interventions de crise à l'aide d'approches cliniques efficaces et d'outils cliniques adaptés au contexte ;
- ✓ Pouvoir mettre en pratique des modes d'intervention adaptés aux différentes phases d'un état de crise ;
- ✓ Être en lien avec des personnes formées aux autres modules du programme (module évaluation-orientation et module sentinelle).



Publics / Prérequis et accès

Professionnels de santé (psychiatres, psychologues cliniciens, cadres de santé et infirmiers de psychiatrie...) formés à l'entretien clinique et réalisant de manière régulière de l'intervention de crise (SAMU-SMUR, urgences psy., psychiatrie de liaison, CUMP, unités d'hospitalisation de crise, CMP effectuant de l'intervention de crise, équipes mobiles...).

A noter : chaque année, des publics cibles prioritaires seront identifiés et feront l'objet d'une communication spécifique pour l'organisation des formations au plus près des besoins de chaque territoire.

Programme

- Contexte et données épidémiologiques ;
- Définir la crise suicidaire ;
- La typologie de la crise ;
- Le développement de la vulnérabilité et l'évaluation de la crise ;
- La pratique de l'intervention de crise ;
- Focus sur les populations spécifiques ;
- Identifier et comprendre le fonctionnement des réseaux de prévention locaux.

Modalités pédagogiques

Formation en présentiel de 2 jours (14h).
Groupe de 10 à 15 participants.
Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.

Tarif : Sans frais pédagogiques grâce au soutien financier de l'ARS ARA.
Déplacement, hébergement et restauration à la charge des participants.

Lieu et Horaires

Lieu
Cette formation sera programmée annuellement dans tous les départements de la région ARA : prenez contact avec l'IREPS de votre département.

Horaires
J1 : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h
J2 : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h


VALIDATION DE LA FORMATION
Emargement et suivi de présence par demi-journée. Evaluation des acquis en fin de formation. Possibilité de valider le DPC.

2

Formation à l'évaluation du potentiel suicidaire et à l'orientation

La formation "Agir en prévention du suicide" est composée de trois modules. Chacun est adapté à un public différent et proposé en fonction du profil des participants. A la suite de ces formations, l'ensemble des professionnels formés est mis en relation afin de créer un réseau d'acteurs en capacité d'orienter et/ou prendre en charge le public en crise suicidaire au niveau d'un territoire.

Objectifs

- 
- ✓ Discuter des représentations sur le suicide et repérer les freins et entraves ;
 - ✓ Reconnaître les signes d'une souffrance psychique et plus spécifiquement d'une crise suicidaire chez une personne ;
 - ✓ Évaluer, au moyen d'une investigation clinique adéquate, le risque suicidaire d'une personne ;
 - ✓ Évaluer le degré de dangerosité (létalité du moyen), le niveau d'urgence (imminence du passage à l'acte), le risque de passage à l'acte (via les facteurs de risque et de protection) ;
 - ✓ Être capable d'orienter vers un intervenant de crise après s'être assuré de son accessibilité, ou vers d'autres ressources si l'intervention de crise n'est pas nécessaire ;
 - ✓ Connaître ses propres limites et savoir comment se préserver ;
 - ✓ Être en lien avec des personnes formées aux autres modules (intervenants de crise et sentinelles) ;
 - ✓ Connaître les maillons locaux nécessaires à une orientation juste et efficace des personnes repérées et évaluées comme étant en situation de crise suicidaire.

Modalités pédagogiques

Formation en présentiel de 2 jours (14h).
Groupe de 10 à 15 participants.
Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.

Tarif : Sans frais pédagogiques grâce au soutien financier de l'ARS ARA.
Déplacement, hébergement et restauration à la charge des participants.

Publics / Prérequis et accès

Professionnels de santé (médecins, psychologues, infirmiers...) et travailleurs sociaux formés à l'entretien clinique, issus des services de santé, médico-sociaux et éducatifs et susceptibles d'être au contact d'une population à risque suicidaire.

A noter : chaque année, des publics cibles prioritaires seront identifiés et feront l'objet d'une communication spécifique pour l'organisation des formations au plus près des besoins de chaque territoire.

Programme

- Contexte et données épidémiologiques ;
- Connaissances communes sur le suicide ;
- Crise et crise suicidaire ;
- Evaluation du potentiel suicidaire ;
- Conditions relationnelles à l'évaluation ;
- Orientations ;
- Focus sur les populations spécifiques ;
- Identifier et comprendre le fonctionnement des réseaux de prévention locaux.

Lieu et Horaires

Lieu

Cette formation sera programmée annuellement dans tous les départements de la région ARA : prenez contact avec l'IREPS de votre département.

Horaires

J1 : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

J2 : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

VALIDATION DE LA FORMATION


Emergence et suivi de présence par demi-journée. Evaluation des acquis en fin de formation. Possibilité de valider le DPC.

3

Formation sentinelle au repérage de la crise suicidaire

La formation "Agir en prévention du suicide" est composée de trois modules. Chacun est adapté à un public différent et proposé en fonction du profil des participants. A la suite de ces formations, l'ensemble des professionnels formés est mis en relation afin de créer un réseau d'acteurs en capacité d'orienter et/ou prendre en charge le public en crise suicidaire au niveau d'un territoire.

Objectifs

- 
- ✓ Être en capacité de repérer les signes d'alerte concernant une personne en souffrance au sein de sa communauté de vie ;
 - ✓ Aller vers la personne repérée et ajuster ses modalités relationnelles avec elle en fonction du contexte ;
 - ✓ Connaître le champ et les limites de son action ;
 - ✓ Savoir prendre soin de soi et se protéger face à des situations complexes ;
 - ✓ Apprendre à reconnaître le bon moment pour passer le relais (pour soi-même et pour les autres) ;
 - ✓ Identifier ou orienter les personnes ayant un risque suicidaire vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées ;
 - ✓ Connaître les maillons locaux nécessaires à une orientation juste et efficace des personnes donnant des signes d'alerte d'un risque suicidaire.

A noter : chaque année, des publics cibles prioritaires seront identifiés et feront l'objet d'une communication spécifique pour l'organisation des formations au plus près des besoins de chaque territoire.

Modalités pédagogiques

Formation en présentiel de 2 jours (14h)
Groupe de 10 à 15 participants.
Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des travaux de groupes.

Tarif : Sans frais pédagogiques grâce au soutien financier de l'ARS ARA.
Déplacement, hébergement et restauration à la charge des participants.

Publics / Prérequis et accès

Tout professionnel ou citoyen non soignant présentant une disposition spontanée à l'aide et au souci pour autrui. Quelques exemples de personnes concernées : travailleur social, aide-soignant, auxiliaire de vie, enseignant, agent d'accueil, bénévole dans une association d'aide ou de soutien, secrétaire médicale, pharmacien d'officine, élu, professionnel des ressources humaines, pompier, facteur, guichetier, agent de sécurité...

Conditions d'accès au module :

- Avoir une disposition spontanée au souci de l'autre et à l'entraide ;
- Être repéré.e pour cela dans une ou plusieurs de ses communautés de vie ;
- Être en mesure de prendre soin de soi.

Programme

- Notions de base : soucis de l'autre, empathie, souffrance, suicide, stress, vulnérabilité, crise suicidaire ;
- Aborder certaines idées reçues autour du suicide ;
- Ce que signifie être sentinelle : être repéré, être en capacité de repérer les comportements et propos suicidaires, pouvoir manifester sa préoccupation, les notions de convaincre, persuader, mobiliser, savoir passer la main ;
- Identifier et comprendre le fonctionnement des réseaux de prévention locaux.

Lieu et Horaires

Lieu

Cette formation sera programmée annuellement dans tous les départements de la région ARA : prenez contact avec l'IREPS de votre département.

Horaires

J1 : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

J2 : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

VALIDATION DE LA FORMATION
Emergence et suivi de présence par demi-journée. Evaluation des acquis en fin de formation.



Ces formations sont proposées
dans l'ensemble des départements
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour plus de renseignements :

> IREPS 03 - délégation Allier

Tél. 04 70 34 61 82 - contact03@ireps-ara.org

> IREPS 07 - délégation Ardèche

Tél. 04 75 64 46 44 - contact07@ireps-ara.org

> IREPS 15 - délégation Cantal

Tél. 09 85 04 23 55 - contact15@ireps-ara.org

> IREPS 26 - délégation Drôme

Tél. 04 75 78 49 00 - contact26@ireps-ara.org

> IREPS 38 - délégation Isère

Tél. 04 57 58 26 84 - contact38@ireps-ara.org

> IREPS 42 - délégation Loire

Tél. 04 77 32 59 48 - contact42@ireps-ara.org

> IREPS 73 - délégation Savoie

Tél. 04 79 69 43 46 - contact73@ireps-ara.org

> IREPS 74 - délégation Haute-Savoie

Tél. 04 50 45 20 74 - contact74@ireps-ara.org

> IREPS 63 - délégation Puy-de-Dôme

et représentation de la Haute-Loire

Tél. 04 73 30 29 40 - contact63@ireps-ara.org

> ADESSA - Ain

Tél. 04 74 23 13 14 - ades01@wanadoo.fr

> ADES du Rhône et de la Métropole de Lyon

Tél. 04 72 41 66 01 - contact@adesdurhone.fr

Agir en prévention du suicide : se former



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé

www.ireps-ara.org

Images © Adobe Stock



Avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Ne pas jeter sur la voie publique.

En partenariat avec :

